



# F.F.S.I.C.

# 75 ans

Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres

Novembre 1944 – Octobre 2019

## Aux origines de notre syndicalisme, il y a 75 ans : la FFSIC

### 1944 – 1967 - 2019

Rédigé en 2014, ce texte est paru initialement dans les numéros 463 (mai 2015) et 468 (mars 2016) de la revue Cadres

Les commémorations se sont multipliées ces derniers mois dans notre pays : débarquement en Normandie en juin 1944, débarquement en Provence en août, suivis par la libération de Paris et de Marseille fin août puis de Lyon début septembre. Ces évènements ont marqué notre pays avec la guerre, la Résistance, la lutte contre l'occupation nazie. Le syndicalisme y prit sa part

Interdits pendant l'occupation, les syndicats, qui ont participé au Conseil national de la Résistance et à la préparation de son programme, se reconstituent dès la Libération à l'été 1944. Ils cherchent à répondre aux enjeux d'une situation totalement nouvelle. Les ingénieurs et cadres sont concernés, et dès novembre 1944 est créée la Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres FFSIC-CFTC<sup>1</sup> qui deviendra Cfdt en 1964 puis évoluera vers une Union confédérale des ingénieurs et cadres UCC-CFDT en 1967, en abrégé Cfdt Cadres.

### Quel syndicalisme pour les ingénieurs et cadres ?

Avant 1936 les ingénieurs et cadres, en France, sont surtout regroupés dans diverses associations ou amicales. Ils sont peu syndiqués dans les quelques syndicats professionnels qui existent. Lors des évènements du Front populaire ils sont absents du mouvement. Ils ne prennent pas part aux négociations, ignorés par le gouvernement, le patronat et la CGT. Au vu des changements dans les rapports entre salariés et employeurs et des transformations qui se mettent en place sans eux, des initiatives sont prises alors et conduisent à la création de plusieurs syndicats d'ingénieurs. Notamment l'Union sociale des ingénieurs catholiquesUSIC<sup>2</sup> joue un rôle important et donne naissance en 1936 au Syndicat des ingénieurs salariés SIS, qui, en 1937, fusionne avec d'autres au sein de la Fédération nationale des syndicats d'ingénieurs FNSI. Cette même année est créée la Confédération générale des cadres de l'économie française CGCEF. D'autres ingénieurs ou cadres rejoignent des organisations de la CGT ou la Fédération des employés de la CFTC qui, en 1939, élargit son titre pour représenter également les techniciens et chefs de service. Le patronat cherche à limiter ce courant d'adhésion aux deux confédérations "ouvrières" CGT et CFTC en favorisant les syndicats non-confédérés qui signent un certain nombre de conventions collectives sectorielles locales comportant des dispositions concernant les ingénieurs et cadres.





Cette période s'achève avec l'entrée en guerre. Le régime de Vichy ordonne la dissolution de la CGT et de la CFTC à laquelle réplique, en novembre 1940, le manifeste intitulé "Principes du syndicalisme français", signé par 12 responsables syndicaux (9 CGT et 3 CFTC). Une "Charte du travail" d'inspiration corporatiste est ensuite promulguée par Vichy. Certains responsables syndicaux sont impliqués dans sa mise en œuvre, alors que d'autres, à la suite des signataires du manifeste, s'y opposent, d'abord ouvertement puis dans la clandestinité de la Résistance. Louis Saillant pour la CGT et Gaston Tessier pour la CFTC siègent parmi les seize membres du Conseil national de la résistance (CNR) lors de sa première réunion tenue le 27 mai 1943 sous la présidence de Jean Moulin, puis participent à la préparation du programme du CNR adopté en mars 1944.

Les syndicats ont été durement éprouvés, mais à la Libération, ils jouissent d'une influence certaine en raison de leur participation à la lutte clandestine contre l'occupant. Ils sont porteurs d'espoirs par les réformes hardies qu'ils ont contribué à faire prendre en compte et apparaissent comme l'une des forces appelées à jouer un rôle déterminant dans la reconstruction du pays. Les organismes de la charte du travail sont dissous et à l'automne 1944 les militants reconstituent des équipes et rebâtissent des structures syndicales avec la volonté de tenir compte de la situation nouvelle et de peser sur les transformations à venir.

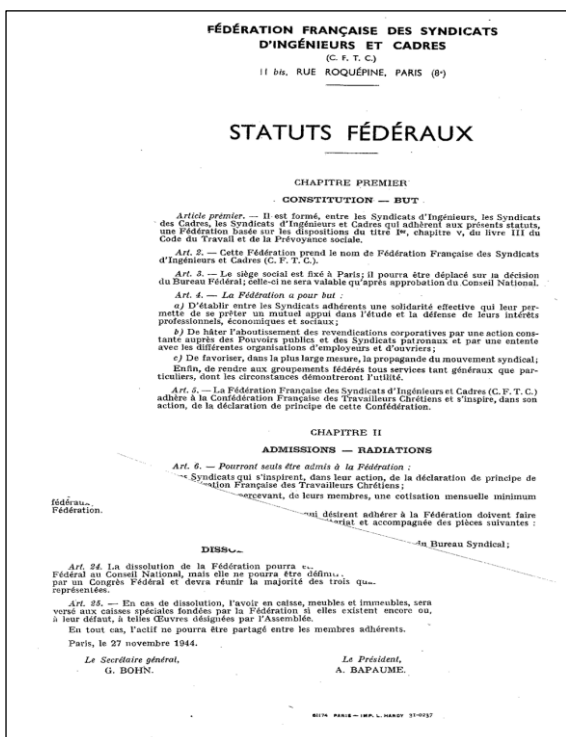
Des dirigeants qui avaient été impliqués, au titre des cadres, dans la Charte du travail, préconisent la création d'une instance unifiée: le Comité d'action syndical des ingénieurs et cadres (CASIC). Cette tentative échoue, non seulement en raison du passé récent de ses initiateurs, mais surtout parce que les cadres déjà affiliés aux confédérations CGT ou CFTC, veulent fonder leurs propres organisations. Ses promoteurs réaniment alors la CGCEF à laquelle se joignent quelques autres organisations (notamment les ingénieurs de la FNSI et les représentants de commerce) pour constituer en octobre 1944 la Confédération générale des cadres CGC. Dans un contexte marqué par la crainte du communisme, celle-ci a le vent en poupe. Elle est de fait soutenue par le patronat, l'élitisme de certains aumôniers de l'USIC et les milieux politiques conservateurs. Elle obtient la reconnaissance de sa représentativité dans la catégorie des cadres, fin 1946, et centre ses revendications sur la trilogie: hiérarchie, retraites, fiscalité.

Dès 1944 la représentativité de la CGT et de la CFTC est acquise. La CGT s'appuie sur la présence des ministres communistes au gouvernement et sur son influence dans les entreprises nationalisées. Elle domine le syndicalisme français et pour se renforcer elle décide de créer un Cartel des cadres en janvier 1945, mais celui-ci ne tiendra sa première réunion qu'en octobre. Son implantation concerne davantage les techniciens que les cadres supérieurs. Lors de la scission contre l'hégémonie communiste au sein de la centrale qui donne naissance à la CGT-Force Ouvrière en décembre 1947, le cartel

subit une forte hémorragie surtout parmi les niveaux supérieurs. Il se transforme en Union générale des ingénieurs et cadres UGIC-CGT en 1948 et ajoutera à son intitulé le terme "techniciens" pour devenir UGICT-CGT en 1969. La Fédération nationale des ingénieurs et cadres FNIC-FO est créée en 1948.

Au sein de la CFTC, les cadres ne veulent plus rester dispersés dans divers syndicats. Ils veulent une organisation qui leur soit spécifique, qui leur permette d'agir et d'être reconnus comme l'une des composantes du syndicalisme. Après Paris, le Nord et Lyon, des syndicats d'ingénieurs et cadres se créent dans les grandes villes, ils sont interprofessionnels et concernent le secteur privé. Leurs délégués se réunissent pour constituer, le 27 novembre 1944, la Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres FFSIC-CFTC. André Bapaume (ingénieur à la Compagnie Electro-Mécanique) est élu président et Guy Bohn (avocat dans l'industrie aéronautique) secrétaire général. Au congrès de 1946, Jean Eschers Desrivières (ingénieur à Saint-Gobain) devient président et André Bapaume secrétaire général.

Les cadres qui adhèrent à la FFSIC-CFTC sont souvent des ingénieurs. Ils ont tiré les leçons de la crise économique de 1930, des événements de 1936 puis de la guerre. Si leur milieu professionnel et social ne les porte pas vers une organisation vue comme "ouvrière", ils ont pris conscience qu'ils sont dépendants des pouvoirs politiques et économiques, que leur pouvoir d'achat est dégradé par l'inflation. A un moment où le parti communiste participe au gouvernement, ils rejettent la domination qu'il exerce sur la CGT. De plus, la référence chrétienne de la CFTC les conduit à ne pas se crispier sur les avantages catégoriels comme le fait la CGC mais à rechercher des formes de solidarité avec d'autres salariés.



## Nouvelles formes de négociations collectives

La remise en ordre des salaires durement affectés par la guerre et l'inflation est une des premières tâches syndicales. Après avoir engagé des négociations (pour un barème de rémunération des ingénieurs et cadres dans le secteur de la métallurgie) qui n'aboutirent pas, le patronat de l'UIMM prenant finalement une décision unilatérale, la FFSIC s'implique dans les travaux menés sous l'égide du ministre du travail Alexandre Parodi. Il s'agit de définir, par arrêtés, les orientations devant présider à la mise en place de grilles de rémunérations. La FFSIC demande que les ingénieurs et cadres soient inclus dans le processus. Ainsi pour la première fois ces textes officiels les concernent, et le premier arrêté, qui concerne les ingénieurs et cadres de la métallurgie, est publié en septembre 1945.

A partir de 1945, la FFSIC est activement présente dans tout un ensemble d'instances telles que les commissions supérieures auprès du ministère du travail, les commissions du Plan, le Conseil supérieur du crédit, la Commission des titres d'ingénieur, le Conseil économique.

Début 1950 le Parlement prépare une nouvelle législation pour la négociation collective, qui mettra fin au contrôle des salaires et marquera le retour à la liberté de négociation entre partenaires sociaux. Pour les cadres trois projets sont en présence : la CGT réclame une convention unique pour tous les salariés ; la CGC demande des conventions distinctes de celles des ouvriers d'une part pour les ingénieurs et cadres et d'autre part pour les agents de maîtrise, alors que la FFSIC-CFTC préconise une convention unique avec des clauses générales communes à tous les salariés du secteur, complétée par des conventions annexes pour les différentes catégories. Cette dernière proposition étant retenue, après la promulgation de la loi, la FFSIC se trouve engagée dans une intense activité de négociations des avenants ou annexes cadres de conventions générales<sup>3</sup>.

## Généralisation de la sécurité sociale et régimes de retraite

Les ordonnances d'octobre 1945, prévoyant l'affiliation obligatoire aux assurances sociales de tous les salariés, provoquent un émoi important chez les cadres. Nombre d'entre eux sont en effet couverts par des régimes particuliers de retraite, qui ont été minés par l'inflation, mais craignent de perdre des avantages acquis en raison du "plafond" prévu dans le nouveau système. Face aux vigoureuses réactions de la CGC et de la FFSIC-CFTC (interventions, meetings, manifestations, interpellation par des parlementaires), le gouvernement donne à l'Assemblée nationale en août 1946 l'assurance que les garanties des régimes particuliers seront sauvegardées. Dans ce but une négociation paritaire entre les employeurs et les trois organisations de cadres CGC, CFTC et CGT, après de nombreuses péripéties, permet d'aboutir à la convention collective du 17 mars 1947 instituant le régime complémentaire de retraite et de prévoyance pour les cadres (AGIRC), fondé sur le principe nouveau de la répartition et géré paritaire par les organisations signataires représentant les employeurs et les cadres. Par la suite, particulièrement en 1962 et 1965, la FFSIC intervient pour que le "plafond"<sup>4</sup> comble le retard important pris à la fin des années 50.

## Besoins en formation et emploi

Dans les années 50 l'économie s'ouvre progressivement à la concurrence internationale. Les techniques évoluent. Les licenciements de cadres, dont les compétences sont jugées obsolètes, se multiplient après cinquante ans. Le besoin de mettre à jour ses connaissances se fait plus pressant. La FFSIC prend part, en août 1954, à la création d'une Association pour l'emploi des cadres APEC, à l'initiative des employeurs et des cadres syndicaux, afin de faire connaître les offres d'emploi et de les rapprocher des demandes. Plus tard, cette association deviendra une institution paritaire d'études et d'action pour le placement et le reclassement des cadres recherchant un emploi et sera chargée de mettre en œuvre la convention interprofessionnelle sur l'emploi des cadres du 18 novembre 1966 négociée entre les organisations d'employeurs et de cadres.

Pour répondre mieux aux besoins de formation, la FFSIC poursuit ses réflexions et préconise une autre conception des études, se prolongeant tout au long de la carrière. Cette formation permanente devrait porter sur la culture scientifique générale comme sur les techniques spécialisées et permettre éventuellement de changer de domaine d'activité. Un projet de convention collective dans ce sens est préparé par la FFSIC au début des années 60 puis proposé au patronat (CNPF). Il n'aura pas de suites immédiates, et il faudra attendre une décennie pour que ces questions, reprises en Mai 68, aboutissent dans la législation et les accords collectifs<sup>5</sup>.

## Ouverture mondiale et européenne

Dès sa création en 1944, la FFSIC ne conçoit pas son action comme limitée aux frontières nationales. Au sortir de la guerre, elle se situe dans un contexte marqué par la reconstruction économique de la France et des autres pays européens (soutenue notamment par le plan Marshall) et par la recherche d'une "Europe organisée et vivante"<sup>6</sup> comme garantie de la paix. Elle participe à plusieurs "missions de productivité" aux Etats-Unis et travaille avec les syndicats américains.

A partir de 1946, la FFSIC joue un rôle actif au sein de la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés<sup>7</sup> et la pousse, lors de son congrès d'Innsbruck en 1956, à étendre ses activités aux cadres avec la création d'une commission spécifique. Les contacts se développent d'abord avec les organisations des pays européens.

Dans le même temps, les efforts d'André Bapaume auprès du BIT (Bureau international du travail) conduisent notamment à ce que la situation des cadres, qui était peu traitée par l'OIT, soit examinée en 1957, à Genève, lors de la 4<sup>ème</sup> session de la Commission consultative des employés et travailleurs intellectuels. Il est alors reconnu que les obligations qui découlent de l'OIT, et son programme d'activité "intéressent directement ou indirectement le personnel technique et les cadres de l'industrie".

Le "marché commun" européen se met lentement en place à partir du traité de Rome signé en 1957. Les structures syndicales européennes<sup>8</sup> sont encore balbutiantes. Cela n'empêche pas la FFSIC d'intervenir auprès de la Commission européenne sur deux terrains principaux: pour obtenir que les ingénieurs et cadres soient compris dans les statistiques salariales, et pour que les questions de reconnaissance mutuelle des diplômes soient prises en compte dans le contexte de la libre circulation des personnes.

## Croissance économique, stratégie syndicale et expertise

La FFSIC développe son activité dans cette période des "trente glorieuses" où les ingénieurs et cadres voient leur nombre augmenter et sont appelés à jouer un rôle déterminant pour la reconstruction du pays et pour la croissance économique. Elle développe un syndicalisme spécifique aux cadres qu'elle s'efforce de faire reconnaître par sa confédération et dans le même temps elle s'appuie sur la confédération pour intervenir dans nombre d'instances sur les enjeux économiques et sociaux généraux. Cela ne va pas sans difficultés notamment lorsqu'elle dénonce le caractère irréaliste de certaines revendications confédérales.

Pour répondre aux problèmes, la FFSIC cherche constamment à préparer des propositions qu'elle adresse aux employeurs ou aux pouvoirs publics. Pour convaincre à la fois les cadres et ses interlocuteurs, elle s'efforce de réunir l'expertise nécessaire. Ainsi elle soutient et appuie la possibilité, donnée par la nouvelle législation aux comités d'entreprise, de se faire entendre sur les questions économiques et cherche à y faire siéger des cadres<sup>9</sup>. De même, elle pousse à la création d'un bureau d'études associé à la CFTC et d'un secteur "économique" au sein de la confédération.

Dans le même sens, la FFSIC conduit des sessions de formation au domaine de Bierville et dès 1946 lance son journal mensuel "Cadres et Profession" à destination de ses adhérents, mais aussi de ses interlocuteurs.

## De la CFTC à la CFDT, de la FFSIC à l'UCC

Les années 60 sont une période difficile pour la FFSIC. Le souci d'élargissement de la CFTC poussé par le groupe "Reconstruction" gagne du terrain au sein de l'organisation, mais les débats sont vifs sur le projet de retrait de la référence aux "travailleurs chrétiens" dans l'intitulé de la confédération. Le nouveau président de la FFSIC, François Lagandré, ingénieur des mines dans le Nord, élu lors du congrès de 1958, fait partie du comité confédéral chargé au printemps 60 de conduire une consultation interne sur l'avenir de la CFTC. Ce sont les syndicats qui doivent décider en congrès confédéral, mais, pour clarifier les positions qu'elle sait très controversées en son sein, la FFSIC organise un congrès fédéral extraordinaire au printemps 1964. La motion en faveur d'une "grande centrale démocratique" recueille 51% des suffrages contre 43% d'oppositions et 6% d'abstentions. Après le congrès confédéral de novembre 1964, où la CFTC se transforme en CFDT avec une majorité de 70% des votes, la FFSIC devenue CFDT réussit à conserver les quatre cinquièmes de ses adhérents<sup>10</sup> et dès 1968, l'UCC qui lui succède dépasse les effectifs d'avant la scission.

En 1965 un nouveau secrétaire général est élu : Roger Faist, ingénieur Arts et Métiers à Grenoble. La FFSIC est cependant déjà entrée dans un autre débat concernant son avenir : celui de son fonctionnement avec une structure de fédération. Pour mieux comprendre la réalité économique et sociale et pour renforcer la

capacité d'action, la volonté de rassembler tous les adhérents d'un même secteur prédominait dans la confédération<sup>11</sup> qui avait retenu le principe des "fédérations d'industrie" depuis 1957. Cela concerne directement la Fédération des employés<sup>12</sup> et celle des cadres. Cependant dans certains secteurs les fédérations à l'origine ouvrières ne sont pas prêtes à accepter ces adhérents ni à laisser à la catégorie des cadres les possibilités d'un fonctionnement spécifique et d'une expression autonome ; d'autant plus qu'à coté des syndicats régionaux interprofessionnels se sont constitués, dans certains secteurs, au sein de la FFSIC, des syndicats nationaux de cadres<sup>13</sup>. Diverses mesures sont mises en œuvre telle que la double affiliation de ces syndicats à la fois à la fédération ouvrière devenue fédération d'industrie et à la FFSIC. Finalement la décision d'intégration des cadres dans les fédérations d'industrie est prise : la FFSIC laisse alors place<sup>14</sup> à l'Union confédérale des ingénieurs et cadres UCC-CFDT qui s'élargit aux secteurs nationalisés et publics (qui ne relevaient pas de la FFSIC) avec notamment l'intégration des groupes et organisations de cadres qui existaient dans des secteurs tels qu'EDF-GDF, les PTT ou les cheminots. L'UCC tient son congrès constitutif en novembre 1967 ; François Lagandré devient le premier président de l'UCC et Roger Faist son premier secrétaire général.

## Un parcours qui se poursuit

Nous arrêtons cette brève rétrospective au moment où la FFSIC laisse place à l'UCC en 1967. La transition d'un mode d'organisation à l'autre ne s'est pas faite sans difficultés, d'autant que l'intégration des cadres au sein des fédérations d'industrie s'est souvent accompagnée de la disparition des syndicats sectoriels nationaux de cadres alors que des structures adaptées de représentation et d'action des cadres ont tardé à se mettre en place. De 1944 à 1967, c'est un parcours de plus de vingt ans qui a conduit les ingénieurs et cadres d'une fédération CFTC du secteur privé vers une union rassemblant au sein de la CFDT tous les secteurs privés et publics. Par la suite, ils ont été actifs dans le mouvement de mai 68, dans les crises économiques, dans les développements de la mondialisation et dans la construction européenne.

Dans les entreprises comme dans la société la situation des cadres a beaucoup évolué. Non seulement leur nombre s'est accru mais leurs professions se sont diversifiées, leur rôle dans l'entreprise s'est transformé, leur place dans la société a évolué. La CFDT fête cette année ses cinquante ans. Notre syndicalisme des ingénieurs et cadres a plus de 70 ans. Il s'est développé, il a pu progressivement se faire reconnaître comme première organisation<sup>15</sup> réunissant les ingénieurs et cadres en France.

Notre syndicalisme a connu des échecs et des réussites, il s'est beaucoup renouvelé, tout en restant attaché à quelques caractéristiques permanentes :

- La volonté de reconnaître et de prendre en charge la diversité des identités professionnelles des cadres, combinée à la volonté d'être solidaire des autres salariés et d'être partie prenante de l'ensemble du mouvement syndical,
- Le choix de ne pas se limiter à la dénonciation des situations inacceptables mais de mobiliser l'expertise nécessaire pour préparer des propositions de changement,
- La place reconnue à la négociation collective, avec sa recherche d'une vision ouverte sur l'Europe et sur le monde.

Cela traduit probablement la nature profonde de notre syndicalisme.

Michel Rousselot  
Novembre 2014

---

<sup>1</sup> Pour la période concernée ici, outre le fonds de l'Union confédérale des ingénieurs et cadres UCC-CFDT déposé aux archives interfédérales CFDT, nous avons disposé principalement d'écrits et entretiens d'André Bapaume notamment: "*Cadres dans une centrale ouvrière*" (1975) et de François Lagandré notamment "*De la FFSIC à l'UCC*" (2001), ainsi que du témoignage de Roger Faist.

Plusieurs numéros de la revue "Cadres CFDT" ont publié des articles relatifs à l'histoire de la FFSIC et de l'UCC, notamment: n° 366 "*Cinquante ans*" (novembre 1994) et n° 430-431 "*Salariés à part entière, 40 années des cadres CFDT*" (septembre 2008).

On pourra par ailleurs se reporter aux notices relatives à des responsables de la FFSIC publiées par le dictionnaire biographique mouvement ouvrier, mouvement social "*Le Maitron*" Editions de l'Atelier ainsi qu'aux ouvrages de synthèse: "*Les cadres*", Guy Groux, La Découverte / Maspéro, 1983, et "*Clefs pour une histoire du syndicalisme cadre*" collectif sous la direction de Marc Descostes et Jean-Louis Robert, Editions ouvrières, 1984.

<sup>2</sup> L'USIC est créée en 1906. Dans son orbite, outre le Syndicat des ingénieurs salariés SIS en 1936, naît en 1937 le Mouvement des ingénieurs et chefs d'industrie d'action catholique MICIAC, qui en 1965 fusionne avec l'USIC pour devenir le Mouvement des cadres, ingénieurs et dirigeants chrétiens MCC.

<sup>3</sup> Il faut observer que plusieurs définitions des cadres vont coexister en France: après celle des conventions collectives, celle de l'AGIRC puis plus tard celle des conseils de prud'hommes et celle de la législation sur le temps de travail.

<sup>4</sup> Ce plafond correspondant au niveau de salaire maximum pour l'assiette des cotisations au régime général, son abaissement relatif (en raison de l'inflation) pénalisait le régime général au profit du régime complémentaire AGIRC.

<sup>5</sup> Le constat de Grenelle, à l'issue du mouvement social de mai 1968, retiendra la nécessité de traiter les problèmes de formation permanente dans une négociation à ouvrir sans tarder et de négocier un accord spécifique concernant la formation permanente des ingénieurs et cadres. Les négociations conduiront à un accord national interprofessionnel (signé le 9 juillet 1970) complété par un avenant concernant les ingénieurs et cadres (30 avril 1971) puis à la loi du 16 juillet 1971.

<sup>6</sup> Déclaration de Robert Schuman le 9 mai 1950.

<sup>7</sup> Cette Fédération portera plusieurs noms dont ceux de FISCETCV (Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens, cadres et VRP) puis de FMTNM (Fédération mondiale des travailleurs non manuels), et de FME (Fédération mondiale des employés). Elle est affiliée à la CISC (Confédération internationale des syndicats chrétiens) qui deviendra la CMT (Confédération mondiale du travail). La FFSIC devenue CFDT quitte cette fédération après 1964

<sup>8</sup> La Confédération européenne des syndicats CES sera créée en 1973.

<sup>9</sup> Voir l'ordonnance du 22 février 1945, et la loi du 16 mai 1946. Le troisième collège pour les ingénieurs, chefs de service et cadres est établi, plus tard, par la loi du 18 juin 1966.

<sup>10</sup> Une Union générale des ingénieurs, cadres et assimilés, UGICA-CFTC sera créée en 1974.

<sup>11</sup> Dès 1949 une tentative d'organisation des cadres au sein de la CFTC, au-delà des secteurs privés représentés par la FFSIC, avait prévu la création d'une Union confédérale des cadres (UCC) ; elle restera sans effet tout comme les discussions reprises dans les années cinquante puis au début des années soixante, le responsable du secteur organisation de la CFTC (alors secrétaire général de la fédération d'EDF-GDF) s'opposant à la possibilité d'une expression autonome des cadres au niveau fédéral.

<sup>12</sup> Cette Fédération des employés laisse la place en 1965 à la Fédération des services. Voir Marguerite Bertrand, *"Une jeune dame de 97 ans: histoire de la Fédération des services de 1887 à nos jours"* (1984).

<sup>13</sup> Parmi les syndicats nationaux de cadres on peut notamment citer ceux regroupant les ingénieurs des mines, les ingénieurs et cadres de la chimie, ceux de l'automobile, de la métallurgie, le personnel de direction des organismes sociaux, les officiers de la marine marchande, les cadres de banque, etc.

<sup>14</sup> A partir de 1967 la FFSIC cessera ses activités au profit de l'UCC. Elle sera officiellement dissoute en 1976.

<sup>15</sup> "UCC Première", c'est sous ce titre, qu'en janvier 1990, l'UCC-CFDT publie la synthèse des résultats des élections dans les divers secteurs privés et publics montrant qu'elle est devenue la première organisation syndicale parmi les cadres, devant la CFE-CGC et l'UCI-FO.